



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2026-218**

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2026

Sommaire

ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOS -Direction de l'Offre de Soins - PPSPB

R75-2026-07-07-00005 - Arrêté n°PH33 du 7 juillet 2026 portant modification de l'adresse postale de la pharmacie CASSIER à GABARRET (40310) (2 pages) Page 3

R75-2026-06-19-00008 - Arrêté PH 38 du 19 juin 2026 portant rejet d'une demande confirmative de regroupement de deux officines au sein de la commune de MIOS (33380) (4 pages) Page 6

R75-2026-07-07-00006 - Arrêté PH39 du 7 juillet 2026 portant autorisation de transfert de la Pharmacie ABADIE-GASQUIN à BORDEAUX (33000) (3 pages) Page 11

DRAAF / DIRECTION

R75-2026-07-15-00004 - Subdélégation Adm Générale (8 pages) Page 15

R75-2026-07-15-00003 - Subdélégation FAM (4 pages) Page 24

R75-2026-07-15-00002 - Subdélégation ordonnancement secondaire (11 pages) Page 29

DREAL NA /

R75-2026-07-08-00004 - Arrêté de subdélégation de signature en matière d'administration générale et de représentation du pouvoir adjudicateur - DREAL NA (36 pages) Page 41

R75-2026-07-08-00005 - Arrêté de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire au titre du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique - DREAL NA (14 pages) Page 78

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-07-07-00005

Arrêté n°PH33 du 7 juillet 2026 portant modification
de l'adresse postale de la pharmacie CASSIER à
GABARRET (40310)

Arrêté n° PH33 du 7 juillet 2026

Portant modification de l'adresse d'une officine
de pharmacie :
PHARMACIE CASSIER
40310 GABARRET

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5125-18 et R. 5125-11 ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, de transfert, de regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 30 avril 2026 publiée au recueil des actes administratifs le 4 mai 2026 (N°75-2026-141) ;
- VU** la licence n°40#000268 délivrée par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine le 7 juillet 2025 ;
- VU** la demande du 23 juin 2026 de Monsieur Vincent CASSIER, pharmacien titulaire de la Pharmacie CASSIER informant l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine de la modification de l'adresse postale de sa pharmacie dorénavant située au 120 boulevard de l'Avenir à GABARRET (40310) ;

CONSIDERANT le certificat de numérotage établi par la Mairie de GABARRET (40310) le 19 mai 2026 attestant de la nouvelle adresse de la Pharmacie CASSIER ;

CONSIDERANT que l'adresse exacte de l'officine de pharmacie est désormais : 120 boulevard de l'Avenir à GABARRET (40310) ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'adresse mentionnée à l'article 1^{er} de la licence délivrée le 7 juillet 2025 est modifiée comme suit : « Monsieur Vincent CASSIER, pharmacien titulaire de l'officine « Pharmacie CASSIER » est autorisé à exploiter son officine de pharmacie à l'adresse suivante : 120 boulevard de l'Avenir à GABARRET (40310) » ;

.../...

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du travail, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application "Télé recours citoyen" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé

Nouvelle-Aquitaine, par délégation,



Anne-Laure NAVARRE

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-06-19-00008

Arrêté PH 38 du 19 juin 2026 portant rejet d'une demande confirmative de regroupement de deux officines au sein de la commune de MIOS (33380)

Arrêté n° PH38 du 19 juin 2026

**Portant rejet d'une demande confirmative de
regroupement de deux officines de pharmacie :
SELARL Pharmacie PERSINET
33000 BORDEAUX
SELARL Pharmacie de l'Hôpital
33300 BORDEAUX**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5125-3 et suivants et R.5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L.5125-3 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- Vu** le décret n° 2018-672 du 30 juillet 2018 relatif aux demandes d'autorisation de création, transfert et regroupement et aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020 publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 30 avril 2026 publiée au recueil des actes administratifs le 4 mai 2026 (N°75-2026-141) ;
- VU** la licence n° 33#000003 délivrée le 12 septembre 1942 par la préfecture de la Gironde concernant la « Pharmacie PERSINET » ;
- VU** la licence n° 33#000350 délivrée le 20 juillet 1943 par la préfecture de la Gironde concernant la « Pharmacie de l'Hôpital » ;
- VU** la demande initiale présentée conjointement par Madame Elodie PERSINET, gérante de la SELARL « Pharmacie PERSINET », sise 168 rue de Pessac à BORDEAUX (33000) et Monsieur Pascal LOOS, gérant de la SELARL "Pharmacie de l'Hôpital" sise 30 rue Jean Burguet à BORDEAUX (33300) dont le dossier a été déclaré complet le 22 août 2025 et visant à obtenir le regroupement de leurs officines de pharmacie vers un nouveau local sis 2 rue Jean Marie Pelt au sein de la commune de MIOS (33380) ;

.../...

- VU** l'arrêté PH96 du 10 décembre 2025 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant rejet de la demande de regroupement susvisée ;
- VU** la demande confirmative présentée conjointement par Madame Elodie PERSINET, gérante de la SELARL « Pharmacie PERSINET », sise 168 rue de Pessac à BORDEAUX (33000) et Monsieur Pascal LOOS, gérant de la SELARL "Pharmacie de l'Hôpital" sise 30 rue Jean Burguet à BORDEAUX (33300) dont le dossier a été déclaré complet le 23 février 2026 et visant à obtenir le regroupement de leurs officines de pharmacie vers un nouveau local sis 2 rue Jean Marie Pelt au sein de la commune de MIOS (33380) ;
- VU** l'avis du conseil régional de l'ordre des pharmaciens de Nouvelle-Aquitaine du 2 avril 2026 ;
- VU** l'avis de la fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) du 12 mai 2026 ;
- VU** l'avis de l'union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) du 15 mai 2026 ;

CONSIDERANT que selon l'article L.5125-3 du code de la santé publique, les transferts et regroupements d'officines peuvent s'effectuer lorsqu'ils permettent une desserte en médicaments optimale au regard des besoins de la population résidente et du lieu d'implantation choisi par le pharmacien demandeur au sein d'un quartier défini, d'une commune, sous réserve de ne pas compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier, de la commune ou des communes d'origine ;

CONSIDERANT que selon l'article L. 5125-5, deux ou plus de deux officines sont autorisées à se regrouper si leur emplacement d'origine est situé dans une commune présentant un nombre d'officines supérieur aux seuils prévus à l'article L. 5125-4 (une officine pour 2 500 habitants puis une officine supplémentaire par tranche entière de 4 500 habitants) ;

CONSIDERANT que l'opération envisagée correspond au regroupement de la pharmacie PERSINET sise 168 rue de Pessac à BORDEAUX (33000) et de la pharmacie de l'hôpital sise 30 rue Jean Burguet à BORDEAUX (33300) vers un nouveau local sis 2 rue Jean Marie Pelt au sein d'une commune différente, celle de MIOS (33380) comportant 2 officines ouvertes pour une population municipale de 12043 habitants selon le recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDERANT que les emplacements d'origine des pharmacies concernées par le regroupement sont situés au sein de la commune de BORDEAUX laquelle comptabilise au 1^{er} janvier 2026, une population municipale de 267 991 habitants pour 107 officines ouvertes alors qu'elle ne devrait en avoir que 59, soit 48 officines excédentaires et se trouve donc largement sur dotée ;

CONSIDERANT que le regroupement est proposé avec un changement de quartier, à près de 40 km des emplacements d'origine des deux officines concernées, au sud de la commune de MIOS vers un quartier délimité au nord : par l'A660, au sud/sud-ouest : par la rue de Peillin puis par le chemin des Gassinières puis par la rue de Vivey, à l'est : par la route de Pujeau et à l'ouest : par l'avenue de la République ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.5125-3-2 du code de la santé publique, le caractère optimal de la desserte en médicaments au regard des besoins prévus à l'article L.5125-3 est satisfait dès lors que les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

1° L'accès à l'officine est aisé ou facilité par sa visibilité, par des aménagements piétonniers, des stationnements et le cas échéant, des dessertes par les transports en commun ;

2° Les locaux de la nouvelle officine remplissent les conditions d'accessibilité mentionnées aux articles L. 164-1 à L. 164-3 du code de la construction et de l'habitation ainsi que les conditions minimales d'installation prévues par décret. Ils permettent la réalisation des missions prévues à l'article L.5125-1-1A du présent code et ils garantissent un accès permanent du public en vue d'assurer un service de garde et d'urgence ;

3° La nouvelle officine approvisionne la même population résidente ou une population résidente jusqu'ici non desservie ou une population résidente dont l'évolution démographique est avérée ou prévisible au regard des permis de construire délivrés pour des logements individuels ou collectifs.

CONSIDERANT que l'accès à la nouvelle officine sera aisé et facilité par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;

CONSIDERANT que le local proposé remplit les conditions d'accessibilité mentionnées aux articles L.164-1 à L.164-3 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que les conditions minimales d'installation prévues par les articles R.5125-8 et R.5125-9 du code de la santé publique et a fait l'objet d'un avis du pharmacien inspecteur de santé publique le 29 mai 2026 ;

CONSIDERANT que le regroupement envisagé n'aura pas vocation à approvisionner la même population résidente puisque celui-ci interviendra dans une commune distincte de la commune d'origine ;

CONSIDERANT qu'il n'approvisionnera pas non plus une population jusqu'ici non desservie dans la mesure où l'emplacement choisi pour la nouvelle implantation se situe dans le quartier d'accueil, au sud de l'A660, qui correspond aux IRIS 0102, 0103, 0104 et 0105 lequel concentre près de 80 % de la population de la commune soit environ 9 200 habitants, déjà desservi par les 2 officines de pharmacies ouvertes sur la commune ;

CONSIDERANT que selon les dispositions du III de l'article L. 5125-4 du code de la santé publique, le nombre d'habitants dont il est tenu compte pour l'application du présent article est la population municipale telle qu'elle est issue du dernier recensement de la population publié au Journal officiel de la République française ;

CONSIDERANT enfin que les permis de construire délivrés ne révèlent pas une augmentation significative de la population sur le secteur considéré qui justifierait l'installation d'une troisième officine au regard des seuils de population règlementaires requis ;

CONSIDERANT que toutes les conditions prévues par les articles L. 5125-3 et L. 5125-3-2 du code de la santé publique ne sont pas remplies pour une implantation à l'adresse souhaitée ;

CONSIDERANT cependant que selon l'article L. 5125-18 du code de la santé publique le directeur général de l'Agence régionale de santé peut déterminer le ou les secteurs de la commune dans lequel l'officine devra être située ;

CONSIDERANT qu'avec une population municipale établie à 12043 habitants pour 2 officines installées, la commune doit disposer d'une troisième officine car elle est actuellement sous-dotée au regard des seuils applicables ;

CONSIDERANT qu'il apparaît en l'espèce opportun de définir un autre secteur d'implantation pour la SELARL « Pharmacie PERSINET » et pour la SELARL « Pharmacie de l'Hôpital » puisqu'il existe dans la commune de MIOS un quartier correspondant à l'IRIS 0101 qui dénombre une population non desservie de plus de 2 300 habitants ;

CONSIDERANT que l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine considère que la commune de MIOS est composée de deux quartiers : le quartier nord nommé « Lacanau de MIOS » délimité à l'ouest, au nord et à l'est par les limites communales et au sud par l'autoroute A660 et l'autoroute A63 et le quartier sud « MIOS » délimité au nord par les autoroutes A660 et A63 et au sud, à l'est et à l'ouest par les limites communales ;

CONSIDERANT qu'un regroupement dans le quartier nord permettrait en effet d'assurer une desserte en médicaments optimale et notamment de satisfaire à la condition d'approvisionnement d'une population résidente jusqu'ici non desservie prescrite par l'article L. 5125-3-2 du code de la santé publique en favorisant de surcroît une meilleure répartition officinale sur la commune ;

CONSIDERANT que dans ces conditions et en application des dispositions de l'article R. 5125-4 du code de la santé publique le demandeur disposera d'un délai de neuf mois non renouvelables à compter de la notification de l'arrêté du directeur général de l'Agence régionale de santé pour proposer un nouveau local dans les conditions fixées par la décision et pour produire les pièces justificatives afférentes.

ARRETE

Article 1^{er} : La demande confirmative du 23 février 2026 présentée conjointement par Madame Elodie PERSINET, gérante de la SELARL « Pharmacie PERSINET », sise 168 rue de Pessac à BORDEAUX (33000) et Monsieur Pascal LOOS, gérant de la SELARL « Pharmacie de l'Hôpital » sise 30 rue Jean Burguet à BORDEAUX (33300) et visant à obtenir le regroupement de leurs officines de pharmacie au sein de la commune de MIOS, dans un local sis 2 rue Jean Marie Pelt **est rejetée**.

Article 2 : L'implantation de l'officine de pharmacie après regroupement devra être située dans le quartier nommé « Lacanau de MIOS » et délimité comme suit : à l'ouest, au nord et à l'est par les limites communales et au sud par l'autoroute A660 et l'autoroute A63.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application "Télé recours citoyen" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le Directeur de l'offre de soins,


Samuel PRATMARTY

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-07-07-00006

Arrêté PH39 du 7 juillet 2026 portant autorisation de
transfert de la Pharmacie ABADIE-GASQUIN à
BORDEAUX (33000)

Arrêté n° PH39/2026 du 7 juillet 2026

Portant autorisation de transfert d'une officine de
pharmacie :
PHARMACIE ABADIE-GASQUIN
33000 BORDEAUX

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5125-3 et suivants et R.5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n°2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L.5125-3 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicaments compromis pour la population ;
- VU** le décret n°2018-672 du 30 juillet 2018 relatif aux demandes d'autorisation de création, transfert et regroupement et aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 30 avril 2026 publiée au recueil des actes administratifs le 4 mai 2026 (N°75-2026-141) ;
- VU** la licence n°33#000318 délivrée par la Préfecture de la Gironde le 3 mai 1943 ;
- VU** la demande présentée par la « PHARMACIE ABADIE-GASQUIN » représentée par Madame Nicole ABADIE-GASQUIN en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire, sise 10 rue Paulin vers un nouveau local sis 6 rue des Républicains Espagnols (parcelle cadastrale AZ 35) au sein de la commune de BORDEAUX (33100), demande déclarée complète le 13 avril 2026.
- VU** l'avis favorable de l'Union syndicale des pharmaciens d'officines (USPO) pour la région Nouvelle-Aquitaine du 23 mai 2026 ;
- VU** l'avis favorable du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens Nouvelle-Aquitaine du 21 mai 2026 ;

VU l'avis favorable de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) pour la région Nouvelle-Aquitaine du 4 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que selon l'article L.5125-3 du code de la santé publique, les transferts et regroupements d'officines peuvent s'effectuer lorsqu'ils permettent une desserte en médicaments optimale au regard des besoins de la population résidente et du lieu d'implantation choisi par le pharmacien demandeur au sein d'un quartier défini, d'une commune, sous réserve de ne pas compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier, de la commune ou des communes d'origine ;

CONSIDERANT que le transfert sollicité s'effectue au sein de la même commune, dont la population municipale s'établit à 267 991 habitants selon le dernier recensement en vigueur et qui est desservie par 107 officines de pharmacie, mais avec un changement de quartier puisqu'il se situera à environ 3,2 kilomètres de l'emplacement d'origine vers un nouveau quartier dénommé « BASTIDE NIEL » délimité, conformément à l'article L.5125-3-1 du code de la santé publique : au nord par la rue Bouthier, à l'est par l'avenue Thiers, au sud par l'avenue Abadie et la rue Raymond Lavigne et à l'ouest par la Garonne.

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.5125-3-2 du code de la santé publique, le caractère optimal de la desserte en médicaments au regard des besoins prévus à l'article L.5125-3 est satisfait dès lors que les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

1° L'accès à l'officine est aisé ou facilité par sa visibilité, par des aménagements piétonniers, des stationnements et le cas échéant, des dessertes par les transports en commun ;

2° Les locaux de la nouvelle officine remplissent les conditions d'accessibilité mentionnées aux articles L. 164-1 à L. 164-3 du code de la construction et de l'habitation ainsi que les conditions minimales d'installation prévues par décret. Ils permettent la réalisation des missions prévues à l'article L. 5125-1-1A du présent code et ils garantissent un accès permanent du public en vue d'assurer un service de garde et d'urgence ;

3° La nouvelle officine approvisionne la même population résidente ou une population résidente jusqu'ici non desservie ou une population résidente dont l'évolution démographique est avérée ou prévisible au regard des permis de construire délivrés pour des logements individuels ou collectifs ;

CONSIDERANT que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers ainsi qu'une place de stationnement PMR réservée à l'officine ;

CONSIDERANT que le local proposé remplit les conditions d'accessibilité mentionnées aux articles L. 164-1 à L. 164-3 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que les conditions minimales d'installation prévues par les articles R.5125-8 et R.5125-9 du code de la santé publique et a fait l'objet d'un avis du pharmacien inspecteur de l'ARS le 29 mai 2026 ;

CONSIDERANT ainsi que la nouvelle officine approvisionnera une population résidente jusqu'ici non desservie puisqu'elle sera située dans un quartier résidentiel déjà existant actuellement dépourvu d'officine ;

CONSIDERANT en outre que selon l'article L.5125-3, l'approvisionnement en médicaments est compromis lorsqu'il n'existe pas d'officine au sein du quartier d'origine, de la commune ou de la commune limitrophe accessible au public par voie piétonnière ou par un mode de transport motorisé répondant aux conditions prévues par décret et disposant d'emplacements de stationnement ;

CONSIDERANT que la population résidente du quartier d'origine de l'officine restera desservie par deux autres officines situées actuellement à environ 450 et 550 mètres de la pharmacie demanderesse ;

CONSIDERANT que dans ces conditions le transfert sollicité ne compromettra pas l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;

CONSIDERANT que les dispositions prévues par les articles L.5125-3, L.5125-3-2, R.5125-8 et R.5125-9 du code de la santé publique sont remplies ;

ARRETE

Article 1^{er} : La demande présentée par la « PHARMACIE ABADIE-GASQUIN » dont le gérant est Madame Nicole ABADIE GASQUIN en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire, du 10 rue Paulin (licence n°33#000318) vers un nouveau local sis 6 rue des Républicains Espagnols (parcelle cadastrale AZ 35) au sein de la commune de BORDEAUX (33100) est acceptée.

Article 2 : La nouvelle licence ainsi accordée est enregistrée sous le n° **33#001178** et se substituera à la licence de l'officine transférée à la date de début d'exploitation de la nouvelle officine.

Article 3 : La présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 4 : Sauf cas de force majeure, l'officine doit être effectivement ouverte au public au plus tard dans le délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 5 : La cessation définitive de l'activité de l'officine entraînera la caducité de la licence.

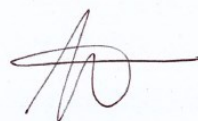
Article 6 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du travail, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application "Télé recours citoyen" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et notifié à l'intéressée.

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé

Nouvelle-Aquitaine, par délégation,



Anne-Laure NAVARRE

DRAAF

R75-2026-07-15-00004

Subdélégation Adm Générale

DÉCISION
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale
**La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de Nouvelle-Aquitaine**

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu définitif de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-017 du 5 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes ;
- Vu l'arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 2023 portant nomination de Mme Virginie ALAVOINE en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2023 portant nomination de M. Thierry TOUZET, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 8 janvier 2024 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2026 portant nomination de M. Yannic MONTEILHET, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 15 juillet 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La présente décision définit les conditions dans lesquelles est subdéléguée la délégation de signature donnée par arrêté préfectoral du 18 mai 2026 à Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine, en matière d'administration générale.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à M. Yannic MONTEILHET et M. Thierry TOUZET en leur qualité de directeur régional adjoint.

Article 3 :

Subdélégation est donnée, pour application de l'article 1 alinéas 1 et 2, de l'article 2 et de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 précité, aux chefs de service et adjoint(e)s dans le cadre des compétences et missions du service dont ils ont la charge, à savoir :

- M. Thierry COTTIN, Mme Patricia BRUN, Mme Isabelle THOMAS, Mme Christelle GUILMAIN pour le secrétariat général (SG),
- M. François HERVIEU, Mme Annie ISABETH-TERREAUX, M. Olivier CRETON, Mme Valérie DUTRUEL et Mme Carine GARCIA pour le service régional de l'alimentation (SRAL),
- M. Christophe PICOULET, Mme Anne BARRIERE et Mme Alexandra ARROYO-BISHOP pour le service régional de l'économie agricole et agro-alimentaire (SREAA),
- M. Pierre ETCHESSAHAR, M. Mickaël TRILLAUD et M. Guillaume CHANET pour le service régional de l'information statistique, économique et territoriale (SRISSET),
- M. Laurent HERBRETEAU, Mme Véronique DELGOULET et Mme Fabienne REGONDAUD pour le service régional de la formation et du développement (SRFD),
- M. Nicolas LECOEUR, Mme Sophie DANTHEZ et M. Loïc CARTAU pour le service régional de la forêt et du bois (SERFOB),

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

2/8

- Mme Nathalie FABRE en sa qualité de Chef de la mission défense et de sécurité de zone.

Article 4 :

Pour application de l'article 1 alinéa 3 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026, subdélégation de signature est donnée à M. Thierry COTTIN, à Mme Patricia BRUN, à Mme Isabelle THOMAS, et et en cas de suppléance dûment précisée, à Mme Christelle GUILMAIN, pour les décisions afférentes à la situation individuelle des agents affectés à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine figurant en **annexe 1**.

Demeurent réservées à la signature de Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale, les décisions afférentes à la situation individuelle des agents placés sous son autorité figurant en **annexe 2**.

Article 5 :

Subdélégation est donnée au titre de l'exercice de l'autorité académique à M. Yannic MONTEILHET et M. Thierry TOUZET en leur qualité de directeur régional adjoint

Subdélégation est donnée au titre de l'exercice de l'autorité académique à M. Laurent HERBRETEAU, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD), Mme Véronique DELGOULET et Mme Fabienne REGONDAUD, adjointes au chef de service.

Article 6 :

L'ensemble de ces subdélégations de signature s'exerce sous réserve des dispositions des articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature à Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en matière d'administration générale.

Article 7 :

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure portant subdélégation de signature en matière d'administration générale et d'exercice de l'autorité académique à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine.

Article 8 :

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Limoges, le **15 JUL. 2026**

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

3/8

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Virginie
ALAVOINE
ID

Signature numérique
de Virginie
ALAVOINE ID
Date : 2026.07.15
12:24:29 +02'00'

Virginie ALAVOINE

ANNEXE 1

Fonctionnaires

Congés annuels et gestion des jours de RTT

Congés de naissance, d'arrivée d'un enfant en vue d'une adoption, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant

Congé de maladie

Congé bonifié

Congé pour formation syndicale

Congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités sociaux d'administration

Congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle au titre de l'article L.642-1 du code général de la fonction publique

Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale

Octroi des autorisations d'absence

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

4/8

Ouverture, fermeture et gestion d'un compte épargne-temps
Établissement et signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles
Contractuels
Congés annuels et gestion des jours de RTT
Congé pour formation syndicale
Congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités sociaux d'administration
Congé de représentation au titre de l'article 11 du décret du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat
Congé de maladie
Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale
Octroi des autorisations d'absence
Ouverture, fermeture et gestion du compte épargne-temps
Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par l'article R. 123-8 du code général de la fonction publique

ANNEXE 2***Fonctionnaires***

Congé de longue maladie

Congé de longue durée

Congé de formation professionnelle

Congé pour validation des acquis de l'expérience

Congé pour bilan de compétences

Congé de solidarité familiale

Congé de présence parentale

Congé parental

Congé de proche aidant

Congé de citoyenneté

Congé pour invalidité temporaire imputable au service au titre de l'article L. 822-21 du code général de la fonction publique pour les fonctionnaires titulaires

Octroi des congés prévus aux titres IV et V du décret du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics

Réintégration après les congés dans les mêmes services, sans changement de département

Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, sauf pour créer ou reprendre une entreprise et exercer à ce titre une activité privée et à la réintégration à temps plein

Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation

Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail

Disponibilités de droit

Disponibilités d'office

Affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

6/8

Signature de la convention de mise à disposition par l'administration d'accueil, à l'exception des inspecteurs de santé publique vétérinaire
Renouvellement de détachement, à l'exception des inspecteurs de santé publique vétérinaire
Renouvellement de la mise en position normale d'activité
Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service
Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par l'article R.123-8 du code général de la fonction publique
Recrutement de travailleurs handicapés en application du décret du 25 août 1995 du ministère chargé de l'agriculture, à l'exception des techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture, des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, et des inspecteurs de santé publique vétérinaire
Démission de l'agent, à l'exception des inspecteurs de santé publique vétérinaire
Sanctions disciplinaires du premier groupe mentionnées au 1° de l'article L. 533-1 du code général de la fonction publique pour les fonctionnaires titulaires
Sanctions disciplinaires mentionnées au 1° et au 2° de l'article 10 du décret du 7 octobre 1994 pour les fonctionnaires stagiaires
Contractuels
Recrutement d'un agent contractuel de droit public, pour une durée déterminée, dans les conditions prévues par les articles L. 332-1 et suivants du code général de la fonction publique qui respectent les référentiels de rémunération mis en œuvre dans le cadre des arrêtés ministériels pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Licenciement en cours ou au terme de la période d'essai et à la fin de contrat
Démission de l'agent
Autorisation de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge
Congé de formation professionnelle
Congé de grave maladie
Congés de maternité, de naissance, d'arrivée d'un enfant en vue d'une adoption, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/> 7/8

Congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles prévus au titre V du décret du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat
Congé pour validation des acquis de l'expérience
Congé pour bilan de compétences
Congé de citoyenneté
Réemploi après les congés dans les mêmes services sans changement de département
Gestion du compte personnel de formation et des décisions relatives aux périodes de professionnalisation
Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail
Autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel, y compris pour raison thérapeutique, sauf pour créer ou reprendre une entreprise et exercer à ce titre une activité privée et retour dans l'exercice des fonctions à temps plein
Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents du travail
Avertissement, blâme et exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

8/8

DRAAF

R75-2026-07-15-00003

Subdélégation FAM

**DÉCISION
portant subdélégation de signature
pour la réalisation des missions de l'Établissement FranceAgriMer**

**La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de la région Nouvelle-Aquitaine**

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-Mer,

Vu le livre VI du code rural, titre II, chapitre 1er, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28,

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du Ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination de M. Martin GUTTON, Directeur Général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

Vu la décision du Directeur Général n° FranceAgriMer/ST/2026/02 en date du 7 mai 2026 portant délégation de signature au profit de Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, en sa qualité de représentante territoriale de FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué,

Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 2023 portant nomination de Mme Virginie ALAVOINE en qualité de Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2023 portant nomination de M. Thierry TOUZET, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 8 janvier 2024,

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2026 portant nomination de M. Yannic MONTEILHET, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 15 juillet 2026,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature au profit de Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation des missions de l'Établissement FranceAgriMer,

1/4

D E C I D E

Article 1^{er} :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature pour la réalisation des missions de l'Établissement FranceAgriMer à Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine, subdélégation de signature est donnée à M. Yannic MONTEILHET et M. Thierry TOUZET en leur qualité de directeur régional adjoint,

La présente délégation couvre :

MESURES COMMUNAUTAIRES			
<i>Secteur / filière</i>	<i>Mesure concernée</i>	<i>Actes</i>	<i>Plafond d'engagement</i>
Viticulture	Restructuration du vignoble Investissements	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	3 000 K€
Viticulture	Autorisations de plantation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et la supervision	Sans objet
MESURES NATIONALES			
Assistance technique - Expérimentations	Toute mesure prévue dans les décisions cadres	Ensemble des actes relatifs à l'engagement, aux contrôles et à la liquidation	150 K€
Grandes cultures	Crédits d'orientation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	30 K€
Viticulture	Aide aux caves particulières	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	100 K€
CAUTIONNEMENT BANCAIRE DES ORGANISMES STOCKEURS DE CEREALES			
Céréales	Émission des billets d'aval	Ensemble des actes relatifs aux contrôles et à l'émission des billets d'aval	150 000 K€

- Les décisions relatives aux missions d'instruction et de contrôle effectuées dans le cadre de la réglementation européenne ou nationale et notamment les contrôles normatifs (pesée marquage classement, vins sans indication géographique et produits de la pépinière viticole).
- Les actes relatifs aux dépenses de fonctionnement et à la gestion administrative des personnels de FranceAgriMer.

2/4

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
 Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00
 Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX
 Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS
 Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Article 2 :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature pour la réalisation des missions de l'Établissement FranceAgriMer à Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine, subdélégation de signature est donnée :

- à Mme Virginie GRZESIAK, chef du service FranceAgriMer, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Établissement FranceAgriMer dans la région Nouvelle-Aquitaine, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;
- à M. Hervé LEGER et M. Yvan COLOMBEL, adjoints, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Établissement FranceAgriMer dans la région Nouvelle-Aquitaine, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

La présente délégation couvre :

MESURES COMMUNAUTAIRES			
<i>Secteur / filière</i>	<i>Mesure concernée</i>	<i>Actes</i>	<i>Plafond d'engagement</i>
Viticulture	Restructuration du vignoble Investissements	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	3 000 K€
Viticulture	Autorisations de plantation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et la supervision	Sans objet
MESURES NATIONALES			
Assistance technique - Expérimentations	Toute mesure prévue dans les décisions cadres	Ensemble des actes relatifs à l'engagement, aux contrôles et à la liquidation	150 K€
Grandes cultures	Crédits d'orientation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	30 K€
Viticulture	Aide aux caves particulières	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	100 K€
CAUTIONNEMENT BANCAIRE DES ORGANISMES STOCKEURS DE CEREALES			
Céréales	Émission des billets d'aval	Ensemble des actes relatifs aux contrôles et à l'émission des billets d'aval	150 000 K€

- Les décisions relatives aux missions d'instruction et de contrôle effectuées dans le cadre de la réglementation européenne ou nationale et notamment les contrôles normatifs (pesée marquage classement, vins sans indication géographique et produits de la pépinière viticole).
- Les actes relatifs aux dépenses de fonctionnement et à la gestion administrative des personnels de FranceAgriMer.

3/4

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à M. Julien GARDAIX adjoint au chef de l'unité Production viticole et cultures spécialisées, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'instruction et la supervision des dossiers de demandes d'autorisations de plantation.

Subdélégation de signature est donnée à M. Alain LANDEMAINE, chef de l'unité Grandes cultures et élevage, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs aux contrôles et à l'émission des billets d'aval.

Article 4 :

La présente décision annule et remplace la décision antérieure portant subdélégation de signature pour la réalisation des missions de l'Établissement FranceAgriMer.

Article 5 :

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Limoges, le **15 JUL. 2026**

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Virginie
ALAVOINE
ID
Signature
numérique de
Virginie ALAVOINE
ID
Date : 2026.07.13
15:05:35 +02:00
Virginie ALAVOINE

4/4

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

DRAAF

R75-2026-07-15-00002

Subdélégation ordonnancement secondaire

DÉCISION
**portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
pour procéder à l'engagement et la liquidation des crédits**

**La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de Nouvelle-Aquitaine**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret modifié n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 38 ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu définitif de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-017 du 5 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 22 septembre 2023 nommant Mme Virginie ALAVOINE en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2023 portant nomination de M. Thierry TOUZET, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 8 janvier 2024 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2026 portant nomination de M. Yannic MONTEILHET, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 15 juillet 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Article premier :

Subdélégation de signature de la directrice régionale en sa qualité de Responsable de BOP (BOP 143).

1.1 Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à M. Yannic MONTEILHET et M. Thierry TOUZET en leur qualité de directeur régional adjoint, pour procéder à l'ensemble des actes visés à l'article 1 de l'arrêté susvisé.

1.2 Pour le service régional de la formation et du développement, la subdélégation de signature prévue à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 est exercée par M. Laurent HERBRETEAU, chef du service, Mme Véronique DELGOULET et Mme Fabienne REGONDAUD, adjointes au chef de service.

1.3 Ces subdélégations de signature s'exercent sous réserve des dispositions des articles 5 et 6 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature à Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour l'ordonnancement secondaire.

Article 2 :

Subdélégation de signature de la directrice régionale en sa qualité de Responsable de BOP délégué (BOP 215, BOP 206).

2.1 Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à M. Yannic MONTEILHET et M. Thierry TOUZET en leur qualité de directeur régional adjoint, pour procéder à l'ensemble des actes visés à l'article 1 de l'arrêté susvisé.

2.2 Pour les crédits relevant du BOP 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », subdélégation de signature est donnée à M. Thierry COTTIN, secrétaire général, pour procéder à l'ensemble des actes visés à l'article 1 de l'arrêté susvisé.

2.3 Pour les crédits relevant du BOP 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », subdélégation de signature est donnée à M. François HERVIEU, chef du service régional de l'alimentation, ainsi qu'à M. Thierry COTTIN, secrétaire général, pour procéder à l'ensemble des actes visés à l'article 1 de l'arrêté susvisé.

2.4 Ces subdélégations de signature s'exercent sous réserve des dispositions des articles 5 et 6 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature à Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour l'ordonnancement secondaire.

Article 3 :

Subdélégation de signature de la directrice régionale en sa qualité de Responsable de l'Unité Opérationnelle « direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ».

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/> 2/11

3.1 Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à M. Yannic MONTEILHET et M. Thierry TOUZET, en leur qualité de directeur régional adjoint, pour procéder à l'engagement et la liquidation des dépenses, ainsi qu'à la perception des recettes concernant les crédits des programmes suivants :

- 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »
- 143 « Enseignement technique agricole »
- 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »
- 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt »,
- 354 « Administration territoriale de l'Etat »
- 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », UO 216-CPRH-CASR « Convergence de l'action sociale régionale »
- CAS 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »
- 775 « Développement et transfert en agriculture »
- 362 Ecologie – BOP MAA relevant de la Mission « Plan de relance »

3.2 Dans le cadre de ses attributions et compétences, subdélégation de signature est donnée à M. Thierry COTTIN, Secrétaire général :

a) pour procéder à l'engagement et à la liquidation de l'ensemble des crédits relevant des programmes :

- 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »
- 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »
- 354 « Administration territoriale de l'Etat »
- 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », BOP 216 (convergence de l'action sociale régionale)
- CAS 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »
- 362 Ecologie – BOP MAA relevant de la Mission « Plan de relance »
- 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » - Action 0149-29-11 « Marché d'intérim - mesures planification écologique »

b) pour procéder :
- à la validation des dossiers de prestations sociales pour mise en paiement, y compris sur le BOP 143 « Enseignement technique agricole »

c) pour procéder à l'émission des titres de recettes concernant les crédits des BOP listés à l'article 3.2.a ci-dessus.

d) pour procéder à la signature des documents transmis au CGF dans le cadre des travaux de fin de gestion, pour l'ensemble des BOP concernés.

e) dans le cadre de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature est donnée à :
- Mme Christelle GUILMAIN, adjointe du Secrétaire général et responsable de l'unité budgétaire et financière, dans la limite de 3 500 € par opération concernant les engagements sur les BOP 215, 206, 354, 216, CAS 723, 362 Ecologie – BOP MAA relevant de la Mission « Plan de relance », 149 - Action 0149-29-11 « Marché d'intérim - mesures planification écologique », et dans les mêmes conditions pour les opérations relevant des articles b et c ;

- Mme Sandrine CHATENET, Déléguée régionale à la Formation Continue, et M. Thomas LAMONNERIE, adjoint à la Déléguée régionale, dans la limite de 3 500 € par opération concernant les engagements sur les BOP 215 et 354, pour les actions de formation continue du personnel ;

f) en cas de suppléance de M. Thierry COTTIN, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Patricia BRUN, adjointe du Secrétaire général dans la limite de 3 500 € par opération concernant les engagements sur les BOP 215, 206, 354, 216, CAS 723, 362 Ecologie-BOP MAA relevant de la Mission « Plan de relance », 149 - Action 0149-29-11 « Marché d'intérim - mesures planification écologique », et dans les mêmes conditions pour les opérations relevant des articles b et c ;

- Mme Isabelle THOMAS, adjointe du Secrétaire général, dans la limite de 3 500 € par opération concernant les engagements sur les BOP 215, 206, 354, 216, CAS 723, 362 Ecologie-BOP MAA relevant de la Mission « Plan de relance », 149 - Action 0149-29-11 « Marché d'intérim relatif à la planification écologique », et dans les mêmes conditions pour les opérations relevant des articles b et c.

3.3 Subdélégation de signature est donnée à M. Laurent HERBRETEAU, chef du service régional de la formation et du développement, pour procéder, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'engagement et à la liquidation des crédits relevant du programme 143 « Enseignement technique agricole ».

Dans le cadre des attributions du service régional de la formation et du développement, subdélégation de signature est donnée à Mme Véronique DELGOULET et Mme Fabienne REGONDAUD, adjointes du chef du service, pour procéder à l'engagement et à la liquidation des crédits relevant du programme 143 « Enseignement technique agricole ».

3.4 Subdélégation de signature est donnée à M. François HERVIEU, chef du service régional de l'alimentation, ainsi qu'à M. Thierry COTTIN, secrétaire général, pour procéder, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'engagement et à la liquidation des crédits relevant du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation ».

Dans le cadre des attributions du service régional de l'alimentation, subdélégation de signature est donnée à Mme Annie ISABETH-TERREAUX, M. Olivier CRETON, Mme Valérie DUTRUEL et Mme Carine GARCIA, adjoint(e)s du chef du service, pour procéder à l'engagement et à la liquidation des crédits relevant du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation ».

3.5 Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe PICOULET, chef du service régional de l'économie agricole et agro-alimentaire, pour procéder, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'engagement et à la liquidation des crédits du volet agricole et agroalimentaire relevant du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » et du programme 775 « Développement et transfert en agriculture ».

Dans le cadre des attributions du service régional de l'économie agricole et agroalimentaire, subdélégation de signature est donnée à Mme Anne BARRIERE et Mme Alexandra ARROYO-BISHOP, adjointes du chef du service, pour procéder à l'engagement et à la liquidation des crédits du volet agricole et agroalimentaire du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » et du programme 775 « Développement et transfert en agriculture ».

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/> 4/11

3.6 Subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas LECŒUR, chef du service régional de la forêt et du bois pour procéder, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'engagement et à la liquidation des crédits du volet forêt / bois relevant du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » et du programme 362 « Ecologie » - actions du BOP « Agriculture » relevant de la Mission « Plan de relance ».

Dans le cadre des attributions du service régional de la forêt et du bois, subdélégation de signature est donnée à Mme Sophie DANTHEZ et M. Loïc CARTAU, adjoint(e)s du chef de service, pour procéder à l'engagement et à la liquidation des crédits du volet forêt / bois du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » et du programme 362 « Ecologie » - actions du BOP « Agriculture » relevant de la Mission « Plan de relance ».

3.7 Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre ETCHESSAHAR, chef du service régional de l'information statistique, économique et territoriale pour procéder, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'engagement et à la liquidation des crédits de l'action 215-02 « Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

Dans le cadre des attributions du service régional de l'information statistique, économique et territoriale, subdélégation de signature est donnée à M. Guillaume CHANET et à M. Mickaël TRILLAUD, adjoints du chef de service, pour procéder à l'engagement et à la liquidation des crédits de l'action 215-02 « Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

3.8 L'ensemble de ces subdélégations de signature s'exerce sous réserve des dispositions des articles 5 et 6 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature à Mme Virginie ALA-VOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour l'ordonnancement secondaire.

Article 4 :

Subdélégation de signature de la directrice régionale en sa qualité de service instructeur des fonds FEADER et FEAMP.

4.1 Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Virginie ALA-VOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à M. Yannic MONTEILHET et M. Thierry TOUZET en leur qualité de directeur régional adjoint, pour procéder à l'ensemble des actes visés à l'article 3 de l'arrêté susvisé.

4.2 Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, subdélégation de signature est donnée à M. Christophe PICOULET, chef du service régional de l'économie agricole et agro-alimentaire, et M. Nicolas LECŒUR, chef du service régional de la forêt et du bois, pour procéder à l'ensemble des actes visés à l'article 3 de l'arrêté susvisé.

Dans le cadre des attributions du service régional de l'économie agricole et agroalimentaire, subdélégation de signature est donnée à Mme Anne BARRIERE et Mme Alexandra ARROYO-BISHOP, adjointes du chef du service, pour procéder à l'ensemble des actes visés par l'arrêté susvisé.

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/> 5/11

Dans le cadre des attributions du service régional de la forêt et du bois, subdélégation de signature est donnée à Mme Sophie DANTHEZ et M. Loïc CARTAU, adjoint(e)s du chef de service, pour procéder à l'ensemble des actes visés par l'arrêté susvisé.

4.3 L'ensemble de ces subdélégations de signature s'exerce sous réserve des dispositions des articles 5 et 6 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature à Mme Virginie ALA-VOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour l'ordonnancement secondaire.

Article 5:

5.1 Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Virginie ALA-VOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à M. Yannic MONTEILHET et M. Thierry TOUZET en leur qualité de directeur régional adjoint, à l'effet de signer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur visés à l'article 4 de l'arrêté susvisé.

5.2 L'ensemble de ces subdélégations de signature s'exerce sous réserve des dispositions des articles 5 et 6 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 portant délégation de signature à Mme Virginie ALA-VOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour l'ordonnancement secondaire.

Article 6:

En annexe à la présente décision de subdélégation de signature, avec même valeur juridique, est dressée la liste des subdélégations accordées aux agents de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine afin de réaliser les opérations budgétaires et/ou comptables dans les outils informatiques budgétaires et/ou comptables correspondants.

Article 7 :

La présente décision annule et remplace la précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Article 8 :

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Limoges, **15 JUL 2026**

La directrice régionale de l'alimentation,

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/> 6/11

de l'agriculture et de la forêt,

Virginie
ALAVOINE
ID
Virginie ALAVOINE

Signature numérique
de Virginie
ALAVOINE ID
Date : 2026.07.13
15:06:43 +02'00'

Annexe :

Subdélégations accordées aux agents de la DRAAF NA afin de réaliser les opérations budgétaires et/ou comptables dans les outils informatiques budgétaires et/ou comptables (programmation budgétaire, délégation de crédits, pilotage des crédits de paiement, opérations de nature immobilière, dématérialisation des marchés publics, déplacements des agents, ...)

Cœur-CHORUS		
Habilitation de type RBOP	Véronique CLEMENT	SG
	Evelyne GUICHETEAU	SG
	Pascale FRUGIER	SG
	Christelle GUILMAIN	SG
	Isabelle THOMAS	SG
	Virginie FIDELE	SG
	Laure BENNEZON	SG
Habilitation de type RUO	Véronique CLEMENT	SG
	Virginie FIDELE	SG

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

7/11

	Evelyne GUICHETEAU	SG
	Pascale FRUGIER	SG
	Christelle GUILMAIN	SG
	Isabelle THOMAS	SG
	Laure BENNEZON	SG
Habilitation de type RE-FX (module de gestion immobilière)	MOHDEB Karim	SG
Plate-forme des Achats de l'État (PLACE)		
Profil « Acheteur » (opérations de traitement des marchés publics dématérialisés)	Christelle GUILMAIN	SG

CHORUS Formulaires		
Profil « Validation » pour les opérations relatives aux : . demandes d'achat (DA) . demandes de subventions (DS) . demandes d'engagements juridiques hors marché (EJHM) . certifications de service fait (CSF) . Fiches Com et pour tous BOPs de la DRAAF	Véronique CLEMENT	SG
	Virginie FIDELE	SG
	Christelle GUILMAIN	SG
	Arnaud MATHON	SG

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs - 87000 LIMOGES - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry – CS 91596 - 33090 BORDEAUX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - 86000 POITIERS
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/> 8/11

CHORUS-DT		
Profil « Validation hiérarchique de niveau 1 » (ordres de mission et états de frais)	Thierry COTTIN	SG
	Patricia BRUN	SG
	Christelle GUILMAIN	SG
	Isabelle THOMAS	SG
	Christophe PICOULET	SREAA
	Anne BARRIERE	SREAA
	Alexandra ARROYO-BISHOP	SREAA
	Nicolas LECŒUR	SERFOB
	Sophie DANTHEZ	SERFOB
	Loïc CARTAU	SERFOB
	François HERVIEU	SRAL
	Annie ISABETH-TERREAUX	SRAL
	Olivier CRETON	SRAL
	Valérie DUTRUEL	SRAL
	Carine GARCIA	SRAL

	Laurent HERBRETEAU	SRFD
	Véronique DELGOULET	SRFD
	Fabienne REGONDAUD	SRFD
	Pierre ETCHESSAHAR	SRISSET
	Mickaël TRILLAUD	SRISSET
	Guillaume CHANET	SRISSET
	Eric JACQUET	SRISSET
	Virginie GRZESIAK	SRFAM
	Hervé LEGER	SRFAM
	Yvan COLOMBEL	SRFAM
Profil « Service Gestionnaire » (validation définitive des ordres de mission)	Arnaud MATHON	SG
Profils « Service Gestionnaire et Gestionnaire Valideur »	Christelle GUILMAIN	SG
	Thierry COTTIN	SG

(validation définitive des ordres de mission <u>et</u> validation définitive pour mise en paiement des états de frais de déplacement / tous BOP de la DRAAF)	Virginie FIDELE	SG
---	-----------------	----

DREAL NA

R75-2026-07-08-00004

Arrêté de subdélégation de signature en matière
d'administration générale et de représentation du
pouvoir adjudicateur - DREAL NA



SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

en matière d'administration générale et de représentation du pouvoir adjudicateur

Décision

**du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Nouvelle-Aquitaine**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU le code de la construction et de l'habitation, le code de l'énergie, le code de l'environnement, le code général des collectivités locales, le code de l'urbanisme, le code minier le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code de la commande publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013, autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU l'arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU l'arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique du 5 novembre 2023 portant nomination de M. Vincent JECHOUX en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 12 mars 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine du 18 mai 2026 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Section I – Administration générale

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. David GOUTX, directeur délégué, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle.

Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature permanente est également donnée aux directeurs adjoints et directrice adjointe ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après, à :

- Isabelle VALADE : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38, A52, B, C, D
- Hélène CHANCEL-LESUEUR : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A52, E, G1, G3, G4, I
- Fabien MASSON : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38, A52, F, G2
- Éric SIGALAS : codes A, H

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des adjoints, chacun des autres adjoints pourra signer dans le domaine de délégation de l'adjoint absent ou empêché.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après :

Pour la mission de soutien à la direction (MSD)

Séverine VALERIUS, cheffe de mission : codes A1, A3bis, A 27 bis, A37, A38

Caroline ORJEBIN, adjointe à la cheffe de mission : codes A1, A3bis, A 27 bis, A37, A38.

Pour la délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)

Romain VACHON, chef de la délégation : codes A1, A3 bis, A 27 bis, A37, A38, A52,

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Pour la mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Stéphane VERRON, chef de mission : A1, A3 bis, A26 à A42, A52,

Aurélié DRAPIER, adjointe au chef de mission : A1, A3 bis, A26 à A42, A52,

Pôle service social régional

Valérie KOUASSI, conseillère de service social du travail : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Pôle Pilotage des moyens en région

Gaël ALGRANTI, responsable de pôle : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Pôle appui aux services et développement des compétences

Pôle pilotage des ressources humaines ZGE

Laurence AUCHER, responsable de pôle : codes A1, A3 bis, A26 à A42,

Pour la mission Transition Écologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, D1 à D5

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, D1 à D5

Projet climat – énergies renouvelables

Adeline PAGES, cheffe de projet : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Projet acteurs économiques

Patrice GREGOIRE, chef de projet: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Projet filières – matériaux biosourcés

M. Philippe GARIN, chef de projet : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Projet territoires en transition

Sylvie FRUGIER cheffe de projet : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Projet économie circulaire - bas carbone

Sophie TERRIEUX, cheffe de projet : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Pour la mission connaissance et analyse des territoires (MiCAT)

Jérôme STAUB, chef de mission : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Pascal PREVOT, adjoint au chef de mission : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Pour la Mission Évaluation Environnementale (MEE)

Pierre QUINET, chef de mission : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, I2 Jean HUART, adjoint au chef de mission : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, I2

Pôle plans schémas programme

Anthony LE ROUSIC, chef du pôle : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, I2

Pôle projets

Élodie COUPE, cheffe du pôle : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, I2

Pour le Secrétariat Général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général : codes A1 à A27bis, A29 à A42, A43 bis à A54, D6, H

Virginie STORA, secrétaire générale adjointe : codes A1 à A27bis, A29 à A42, A43 bis à A54, D6, H

Sophie PETRAULT, cheffe de la mission pilotage du secrétariat général : code A1

Nathalie POEY, cheffe du pôle conditions de travail: code A1

Département affaires juridiques et commande publique

Caroline FERON, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27bis, A37, A38,

Agnès BESSIERES, adjointe à la cheffe du département : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,

Élise LADRETTE, adjointe à la cheffe du département : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,

Béatrice REBEL, chef de l'unité contentieux : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,
Thierry VILBE, chef de l'unité commande publique : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Département ressources humaines

Virginie LARRIVÉE, cheffe du département : codes A1 à A27bis, A29 à A42, A43 bis à A54, D6
Aubin BORDIN, adjoint à la cheffe du département et chargé du dialogue social: codes A1 à A27bis, A29 à A42, A43 bis à A54, D6

À Poitiers

Karine LARUELLE, cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers : codes A1 à A27bis, A29 à A42 et A44 à A52,

Isabelle LAURIN, adjointe à la cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers : codes A1 à A27 bis, A29 à A42 et A44 à A52,

À Limoges

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle : codes A1 à A27 bis, A29 à A42 et A44 à A54,

Orla AUXEMERY, cheffe de la division formation recrutement : code A1, A27 bis, A53, A54, A55 et A56

À Bordeaux

Séverine GODIN, cheffe de division de proximité de Bordeaux : codes A1 à A27 bis, A29 à A42 et A44 à A54,

Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité de Bordeaux : codes A1 à A27 bis, A29 à A42 et A44 à A54,

Département moyens et gestion financière

Bernard FOURNET, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A46 à A52,

Benoît COGNAC, adjoint au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A46 à A52,

Dolorès TONNET, cheffe de division moyens matériels et financiers : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A46 à A52 ;

Département technique informatique et logistique

Jamila TKOUB, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A50,

Cédric MECHEKHAR, adjoint à la cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A50,

Unités logistiques :

Aurélien MUNOZ, responsable de l'unité logistique de Bordeaux: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A50,

Eric PEYRONNET, chef de l'unité logistique de Limoges : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A50,

Corinne JOULIN, cheffe de l'unité logistique de Poitiers : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A50,

Unités Informatiques :

Frédéric ROUCOUL, chef de l'unité informatique de Bordeaux : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Rodérick BRACONNEAU, chef de l'unité informatique de Poitiers : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Jeremy BAGES, responsable de l'unité informatique de Limoges: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38.

Pour le Service Environnement Industriel (SEI)

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A45, A52, E1

Département Sécurité industrielle

Nordine AÏT ALI, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38 et D

Stéphanie HUGON, coordinatrice régionale de l'activité véhicule : code D

Division risques accidentels

Cédric MONTASSIER, chef de division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Division équipements sous pression

Eric MOULARD, adjoint au chef du département et chef de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38 et D

Division canalisations

Annick DE MENORVAL, cheffe de la division et coordonnatrice du pôle Canalisations : code A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Département risques chroniques

Céline FANZY, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Jérôme PONS, adjoint à la cheffe de département et chef de la cellule impacts industriels : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Cédric MEDER, chef de la cellule déchets : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Sonia COMPANY, cheffe de la cellule site et sols pollués : A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,

Aurore VACHERON, cheffe de la cellule qualité de l'air et planification : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,

Frédéric GOLBERY, chef de la cellule plate-forme, risques chimiques et sanitaires : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Pierre BUSSON, chef de la cellule carrières, éolien et granulats marins: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38

Département énergie sol et sous-sol

Eddie JACQUET, chef du département : codes A1, A3 bis, A 27 bis, A37, A38, E1

Division énergie

Marc FRENGER PECH-GOURG, chef de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, E1

Division mines et après-mines

Isabelle REUILLE, adjointe au chef du département et cheffe de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, E1

Division mines et après-mines uranium

Christophe SIMBELIE, chef de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, E1

Pôle appui au pilotage

Vanessa MARTIN, cheffe de pôle : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38.

Pour le Service Déplacements, Infrastructures, Transports (SDIT)

Michel DUZELIER, chef de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, B, C, D

Fabien COUPE, adjoint au chef de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, B, C, D

Département administratif et financier

David ZANARDELLI, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Lydie LABBE, adjointe au chef de département : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,

Département investissements sur routes nationales – Site de Bordeaux

François CRUMIERE, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2, D1, D2, D4, D5

Vinciane GUILLOT, adjointe au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2, D1, D2, D4, D5

Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Quentin VANDAELE, Julien ARANDA, responsables d'opérations : code A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2

Département investissements sur routes nationales – Site de Poitiers

Olivier STONS, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2, D1, D2, D4, D5

Stéphanie CADIOT, adjointe au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2, D1, D2, D4, D5

Aurélien RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations : code A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2, D2, D5

Younès DAHI, Bernard KENKLE, Christophe MARTIN, Manon DUPONT, Mackenson GREFFIN, Matthias CARVALHO, Léa BOULIERE responsable d'opérations : code A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2

Département mobilité et infrastructures ferroviaires

Stéphane MORANCAIS, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1, D2, D4, D5

Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1, D2, D4, D5

Département régulation des transports routiers

Philippe LANDAIS, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B, D

Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B, D

Division registre des transports

Christelle DUFRECHE, cheffe de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B

Michel LAFON, adjoint à la cheffe de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B,

James ROBINEAU-FAZILLEAU, chargé de mission registre, référent régional des procédures : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B

Hervé LASFARGUES, instructeur-gestionnaire registre des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B

Division contrôle des transports

Alexia TREHEIN, cheffe de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B

Vincent DUMEAU, chef de l'unité Gironde – contrôle des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14

Olivier BORDES, adjoint au chef de l'unité Gironde : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14

Joëlle BROUCA, cheffe de l'unité 40-64 – contrôle des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14

Chantal DEBIAIS, cheffe de l'unité Charente - contrôle des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14

Jean-Luc SOIRAT, chef de l'unité Limousin – contrôle des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14

Alexandre FAURE, adjoint au chef de l'unité Limousin : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14

Willy DEPETRIS, chef de l'unité Charente-Maritime - contrôle des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14

Valéry PERRIN, chef de l'unité Vienne - contrôle des transports terrestres : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B1

Christophe TORRES, chef de l'unité Dordogne - Lot-et-Garonne – contrôle des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14

Alain MONTASTIER, adjoint au chef de l'unité Dordogne - Lot-et-Garonne : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14

Xavier GIRAUD, chef de l'unité Deux-Sèvres – contrôle des transports: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14

Pour le Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, D1 à D5

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, D1 à D5

Département aménagement, paysage et littoral

Christophe BELOT, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1 à D5

Florent MAUVIET, adjoint au chef de département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1 à D5

Département habitat

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1 à D5

Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1 à D5

Élise CHARPENTIER, cheffe de pôle parc privé et politique du logement : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1 à D5

Eric BELET, chef de pôle parc public et politiques sociales du logement : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1 à D5

Pour le Service Patrimoine Naturel (SPN)

Ophélie DARSES, cheffe de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G1, G3, G4

Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G1, G3, G4

Département appui support et transversalités

Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, G1, G3, G4

Département Biodiversité, Continuités et espaces naturels

Alain VEROOT, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, G1, G3, G4

Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, G1, G3, G4

Département Biodiversité, espèces et connaissance

Marie BASTIAT, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A37, A38, G1, G3, G4

Mathilde BONNET, adjointe à la cheffe du département : codes A1, A3 bis, A37, A38, G1, G3, G4

Département eau et ressources minérales

Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, G1, G3, G4

Delphine ESPALIEU, adjointe au chef du département eau et ressources minérales : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, G1, G3, G4

Pour le Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)
--

Olivier PAIRAULT, chef de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A45, A52, F, G2

Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A45, A52, F, G2

Corinne MOUADDINE, cheffe du bureau administratif – chargée de mission budgétaire : codes A1 , A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Département risques naturels

Agnès CHEVALIER, cheffe du département : code A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G2

Département ouvrages hydrauliques

Julien MORIN, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, F, G2

Chloé DEQUEKER, adjointe au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, F, G2

Pauline ARDAINE, Valérie FLOUR,, Brice TAUDIN, Laurent CANTEGRIT, Samuel GOYARD, Arnaud LADEPECHE, inspecteur(trice)s de la sécurité des ouvrages hydrauliques : code G2

Département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne

Yan LACAZE, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38 ,A52, G2

Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G2

Division prévision des crues

Vincent DOURDET , Sanda GENIN, Dominique OLLIVIER, Romane PERRIN, chef(fe)s de projets : code G2

Elisabeth RENWEZ, Laurent DIEVAL, François PERON, Judith BARES-MENCIA, Alexandre DANNE-CALLEGARI, chargé(e)s de projets : code G2

Division hydrométrie

Anaïs SARRET, Stéphane RENWEZ, Hervé LAVAL, chefs d'antenne : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Département hydrométrie et prévision des crues Vienne-Charente-Atlantique

Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G2

Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G2

Pôle maintenance et informatique

Fabrice MICHAUD, chef du pôle maintenance et informatique : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G2

Kevin BECK, Eric PELHATE, référents informatique et qualité du DHPC VCA : code G2

Pôle prévision des crues

Christophe ASTIER, ingénieur chef de projets en prévision des crues et des inondations : code G2

Kanto RAKOTOVAHINY, ingénieur chef de projets en hydrologie et hydraulique : code G2

Eric BLANCHETON, Vincent DOSDA, Régis CHABOT, Christophe ASTIER, prévisionnistes des crues : code G2

Pôle hydrométrie

Alexandre BRETHON, responsable du pôle hydrométrie : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G2,

Moustapha N'DIAYE, Bertrand AMILIEN, Christophe BOURGUIGNON, Arthur ANFRAY, Mickaël COURREGES, prévisionnistes des crues : code G2

Autres agents de la DREAL participant à la prévision des crues : Mickaël BEAUQUIN (SRNH), Catherine ALLAIN (SRNH), Bernard HERY (SRNH) et Florence BONNEUIL (SRNH) : code G2

Pour les unités départementales
--

Pour le département de la Gironde

Georges DERVEAUX, chef de l'unité départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Peggy HARLE, adjointe au chef de l'unité départementale et cheffe de la cellule risques accidentels : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Nicolas SANCHEZ, responsable de la cellule risques chroniques : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Émilie GLEMET, responsable de la cellule carrière/ déchets : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Nicolas BLANCHET, chef de la cellule véhicules : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Stéphane DORE, Sabrina MOUFFLE, Jean-Christophe COURSEAU, technicien(ne)s cellule véhicules : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Pour les départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne

Sébastien MOUNIER, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52.

Pour les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

Xavier VIAMONTE, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,
Thibaud DESBARBIEUX, adjoint au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,
Véronique GAZDA, adjointe au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,
Mary-Anne MATHIEU, cheffe de la cellule risques chroniques - Pyrénées-Atlantiques : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,
Cécile SAGNES-MAURIES, cheffe de la cellule risques accidentels – mines - Pyrénées-Atlantiques : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,
Anthony BORDA, chef de la cellule risques accidentels – Landes : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,
Xavier LATAILLADE, chef de l'unité contrôles techniques : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,
Jean-Luc COUE, chef de l'antenne territoriale de Bayonne : code A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Pour les départements de la Charente et de la Vienne

Pierre ESCALE, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,
Brice POULIQUEN, adjoint au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,
Muriel MOUSNIER, responsable de la cellule environnement risques technologiques, chais, distilleries : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,
Eric LOISEL, responsable de la subdivision environnement industriel Charente : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,
Yannick LAURENCON, responsable de subdivision environnement industriel Vienne : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,
Alexandre BRETHON, responsable de la subdivision carrière, déchets, éolien Vienne : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,
Stéphane FAUVAUD, responsable de la subdivision environnement carrière, déchets, éolien Charente : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,
Christophe CHEVALIER-PICHON, responsable de la cellule véhicules : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Pour les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime :

Charles-Henri TAVEL, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,
Hélène COUTY et Jean-Philippe GIONTA, adjoints au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Pour les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne :

Benoît ROUGET, chef de l'unité interdépartementale : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38, A52,
Anne PERREAU, adjointe au chef de l'unité interdépartementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

A52,

Section II – Subventions et représentation du pouvoir adjudicateur

ARTICLE 3 : Subdélégation est donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions et compétences à l'effet de signer les conventions et actes d'attribution de subvention engageant financièrement l'État d'un montant inférieur à 300 000 euros hors taxes.

Subdélégation de signature est également donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés et les accords-cadre de fournitures, services et travaux, ainsi que les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation et leur exécution, à l'exception :

- des décisions d'attribution et lettres de regret ainsi que des documents liés à la signature des marchés publics de travaux dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée ;
- des décisions d'attribution et lettres de regret ainsi que des documents liés à la signature des marchés publics de fournitures et services dont le montant est supérieur à 500 000 euros hors taxes ;
- des avenants pris en application des articles R. 2194-1 à R. 2194-9 du code de la commande publique dès lors qu'ils ont une incidence financière et que le marché initial a été signé par la préfète de région.

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP, y compris le BOP 205 SATL : affaires maritimes

- Éric SIGALAS, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 216 CPRH-CASR : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
- BOP 217 SDRH et SGAC : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;
- BOP 354 : administration territoriale de l'Etat ;
- BOP 363 : compétitivité ;
- BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État.

- Isabelle VALADE, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
- BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
- BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité ;
- BOP 362 TECO : Ecologie ;
- BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

- Hélène CHANCEL-LESUEUR, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
- BOP 135 ALPC (pour les actions 4 et 7 du BOP) : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 217 SGAC (pour l'action 6 du BOP) : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
- BOP 362 TECO : Écologie
- BOP 363 : Compétitivité
- BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 161 Sécurité civile, uniquement en ce qui concerne la journée nationale de la résilience, sur autorisation préalable du SGAMI Sud-Ouest, ordonnateur
 - BOP 181 ALPC : prévention des risques ;
 - BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
 - BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : sites, paysages, publicité
- Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants :

Pour le BOP 113 ALPC

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Ophélie DARSES, cheffe de service ;

Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;

Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département appui support et transversalités

Direction

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien offshore, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR

Délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)

Romain VACHON, chef de la délégation ;

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation

Pour le BOP 113 ALPC action 1

Service Habitat, Paysage et Territoires Durables (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;
Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;
Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ;
Florent MAUVIET, adjoint au chef du département aménagement, paysage et littoral

Pour les BOP 135 ALPC et RNAQ

Service Habitat, Paysage et Territoires Durables (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;
Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef de service ;
Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

Pour le BOP 135 ALPC actions 4 et 7

Mission transition Écologique (MTE) :

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 159 CGDD

Mission transition Écologique (MTE) :

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Mission Évaluation Environnementale (MEE) :

Pierre QUINET, chef de mission ;
Jean HUART, adjoint au chef de mission

Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :

Jérôme STAUB, chef de la mission ;
Pascal PREVOT, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 161 Sécurité civile, uniquement en ce qui concerne la journée nationale de la résilience, sur autorisation préalable du SGAMI Sud-Ouest, ordonnateur :

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Olivier PAIRAULT, chef de service ;

Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service ;

Pour le BOP 174 CLIM**Service Environnement Industriel (SEI) :**

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service

Pour le BOP 181 ALPC**Service Environnement Industriel (SEI) :**

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Olivier PAIRAULT, chef de service ;

Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service

Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif ;

Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;

Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ;

Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente ;

Yan LACAZE, chef du département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne

Pour le BOP 203 ALPC**Service Déplacements Infrastructures et Transports (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef de service ;

Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

Philippe LANDAIS, chef du département régulation des transports routiers ;

Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département régulation des transports routiers ;

Alexia TREHEIN, cheffe de la division contrôle des transports ;

François CRUMIERE, chef du département investissements sur routes nationales Bordeaux ; Vinciane

GUILLOT, adjointe au chef du département ;

Olivier STONS, chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ; Stéphanie CADIOT, adjointe au chef du département ;

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ;

Dans la limite de 25 000 € H.T.: Bernard KENKLE, Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Younès DAHI, Manon DUPONT, Christophe MARTIN, Mackenson GREFFIN, Quentin VANDAELE, Julien ARANDA et Matthias CARVALHO, responsables d'opérations ;
Aurélie RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations ;

Pour le BOP 216 CPRH-CASR

Secrétariat général (SG) :

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;
Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;
Benoît COGNAC, adjoint au chef du département moyens et gestion financière ;
Séverine GODIN, cheffe de division de proximité Bordeaux ;
Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Pour le BOP 217 SDT2

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Stéphane VERRON, chef de mission
Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission

Secrétariat général (SG) :

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;
Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;
Benoît COGNAC, adjoint au chef du département moyens et gestion financière ;
Séverine GODIN, cheffe de division de proximité Bordeaux ;
Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Pour le BOP 217 SGAC

Mission transition Écologique (MTE) :

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Stéphane VERRON, chef de mission
Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;

Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;

Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ;

Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;

Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ;

Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;

Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;

Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget

Pour le BOP 362 TECO**Service Patrimoine Naturel (SPN) :**

Ophélie DARSES, cheffe de service ;

Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;

Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département appui support et transversalités

Mission Transition Écologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Olivier PAIRAULT, chef de service ;

Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef du service ;

Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

Pour le BOP 363

Secrétariat général (SG) :

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;

Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;

Mission transition Écologique (MTE) :

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 380

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Ophélie DARSES, cheffe de service ;

Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef du service ;

Fabien COUPE, adjoint au chef de service.

Mission Transition Écologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

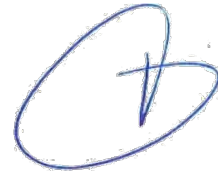
ARTICLE 4 : Sont soumis au visa de Vincent JECHOUX, de David GOUTX, d'Hélène CHANCEL-LESUEUR, de Fabien MASSON, d'Isabelle VALADE ou d'Éric SIGALAS tous les actes qui demeurent réservés à la signature de la préfète par l'arrêté du 18 mai 2026 susvisé.

ARTICLE 5 : La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'administration générale du 20 mai 2026.

ARTICLE 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et prendra effet à compter de sa publication.

Bordeaux, le 08/07/2026

Le directeur régional délégué de
l'environnement, de l'aménagement et
du logement de la région Nouvelle-
Aquitaine



David GOUTX

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site internet « www.telerecours.fr ». Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Le recours gracieux et/ou hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

— ANNEXE 1—

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	A – <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> – <u>I- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestion des ressources humaines,</u> - pour les fonctionnaires à l'exception des fonctionnaires mentionnés à l'annexe 2 et pour les agents contractuels au sens du code général de la fonction publique, exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat mentionnés à l'annexe 1 du présent arrêté de l'arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements - et pour les fonctionnaires relevant des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de la transition écologique en matière de gestion d'agents placés sous son autorité	Décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n°2019-1465 du 26 décembre 2019 Arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements Arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité
A1	Aux congés annuels, à l'attribution et à la gestion des jours de réduction du temps de travail ;	
A2	Au congé de maladie ordinaire, au congé de longue maladie et au congé de longue durée pour les fonctionnaires ;	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A3	Aux congés de maternitéadoption, de paternité et d'accueil de l'enfant ;	
A3 bis	Congé de naissance, Congé d'arrivée d'un enfant en vue d'une adoption,	Arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant lers fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements art. 1 ^{er}
A4	A la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service, à l'exception de ceux survenus aux chefs des services déconcentrés et à l'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service au titre de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (y compris décision de réintégration) pour les fonctionnaires ;	
A5	Pour les agents contractuels au congé de maladie ordinaire, au congé de grave maladie et à la reprise de fonction à l'issue du congé	
A6	Pour les fonctionnaires stagiaires uniquement, aux congés sans traitement, prévus aux titres IV et V du décret du 7 octobre 1994 ;	Décret n°94-874 du 7 octobre 1994
A7	Au congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	conditions de travail;	
A8	Aux autorisations d'absence ;	
A9	A l'ouverture, à la fermeture et à la gestion d'un compte épargne-temps ;	
A10	A l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	
A11	A l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	
A12	A l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le chapitre 1 ^{er} du titre II du décret du 27 janvier 2017	
A13	L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires du 1 ^{er} groupe pour les fonctionnaires, à l'exception du corps des administrateurs civils L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires conduisant à un avertissement ou un blâme pour les agents contractuels	
A14	Pour les agents contractuels à un congé sans rémunération : - Pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ; - Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'agent non titulaire. A un congé pour raison de famille, pour convenances personnelles, de présence parentale, pour création d'une entreprise.	
A15	Au congé bonifié pour les fonctionnaires	
A16	Au congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	
A17	Aux mises en disponibilité d'office et de droit	
A18	Aux aménagements et facilités d'horaires	
A19	Au congé de formation professionnelle, Au congé pour validation des acquis de l'expérience, Au congé pour bilan de compétences, Au congé pour formation syndicale ;	
A20	Au congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air ; Au congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle Au congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des responsables associatifs bénévoles, des titulaires de mandats mutualistes autres qu'administrateurs et des membres de conseils citoyens.	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A21	Au congé de solidarité familiale, au congé de présence parentale, au congé parental ;	
A22	A la gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation ;	
A23	A l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;	
A24	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs civils	
A25	La reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée et de congé parental:	
A26	Au recrutement des agents contractuels et à tous les actes afférents à leur gestion ne nécessitant pas l'avis préalable d'une CCP	
A27	A la mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement par les articles 105 et 109 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n°2009-129 du 26 octobre 2009	
A27 bis	Signature de la convention de mise à disposition par l'administration d'accueil	
A28	Aux opérations de recrutement des SACDD relevant de la spécialité "administration générale"	
A29	Aux avancements d'échelon pour les SACDD et TSDD	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	uniquement	
	<u>II- Pour les membres des corps des adjoints administratifs de l'État relevant du ministre chargé du développement durable et affectés dans les services dont l'activité s'exerce à l'échelon de la région ou d'un département de la région Nouvelle-Aquitaine,</u> Les décisions relatives : Congé de naissance Congé d'arrivée d'un enfant en vue d'une adoption Signature de la convention de mise à disposition par l'administration d'accueil	Décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n°2019-1465 du 26 décembre 2019 Arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements Arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité
A30	A la nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire	
A31	Aux opérations de recrutement y compris pour le recrutement des travailleurs en situation de handicap en application du décret du 25 août 1995	
A32	Pour les stagiaires du corps des adjoints administratifs : - le report, la prorogation et la prolongation de stage - la titularisation et le refus de titularisation	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	- le détachement pour nécessité de service et la réintégration à l'issue de cette période	
A33	A l'avancement : — l'avancement d'échelon ; — la nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement ;	
A34	Aux mutations : — qui entraînent ou non un changement de résidence ; — qui modifient la situation de l'agent ;	
A35	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	
A36	A l'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires du 2 ^e au 4 ^e groupe	
A37	— A l'accueil et à l'affectation en position d'activité ; — A l'accueil en détachement et à l'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ; — Au détachement ; — A l'intégration directe ; — A la mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général, pour convenances personnelles, pour créer ou reprendre une entreprise ; — A la réintégration après détachement, disponibilité. — Renouvellement de détachement — Renouvellement de la mise en position normale d'activité	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A38	A la cessation définitive de fonctions : — l'admission à la retraite ; — l'acceptation ou le refus de la démission ; — le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ; — la radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire	
A38 bis	Licenciement en cours ou au terme de la période d'essai et fin de contrat de durée déterminée	
A39	Au reclassement pour l'inaptitude à l'exercice des fonctions	
A40	Au maintien d'activité au delà de la limite d'âge	
	<u>III- Pour les ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié</u>	
A41	Tous les actes afférents à la gestion administrative des ouvriers des parcs et ateliers	
	<u>IV- Autres actes de gestion :</u>	
A43	Pour tous les agents éligibles à la NBI : les arrêtés déterminant les postes éligibles et le nombre de points attribués à chacun d'eux	
A43 bis	les arrêtés individuels portant attribution des points aux titulaires des postes mentionnés par l'arrêté ci-dessus.	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A44	L'établissement et la signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État.	
A45	Les commissionnements et habilitations à procéder à des constatations ou contrôles.	
A46	Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail	
A47	Délivrance des autorisations requises pour exercer les fonctions d'expert ou d'enseignant	
A48	Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers et responsabilité civile	Circ. n°2003-64 du 3 novembre 2003)
A49	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de la circulation.	Arrêté du 2 février 1993
A50	Autorisation de conduite des engins de l'Etat	
A51	Ordre de mission permanent Ordre de mission à l'étranger	
A52	Ordre de mission particulier	
A53	Convention de stage / Contrats d'apprentissage / convention de formation / convention de location de salles	
A54	Rémunération accessoire pour formateur et membre de jury concours / recrutement	
A55	Renouvellement de détachement,	Arrêté du 20 août 2025 art. 1 ^{er}
	<u>B – ANIMATION D'ENTREPRISES</u>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<u>SECTEUR TRANSPORTS</u>	
B1	Délivrance des attestations de capacité à l'exercice des professions de Transporteur Public Routier de personnes, de Transporteur Public Routier de Marchandises - Loueur; de Commissionnaire de Transport.	Articles R. 3113-2 à R. 3113-48 du code des transports Articles R. 3211-7 à R. 3211-47 du code des transports Arrêté du 21 décembre 2015 (commissionnaires).
B2	Délivrance des certificats d'inscription au registre des Commissionnaires de Transports et décisions de radiation de ce registre.	Article R. 1411-1, R. 1411-2 à 25 du code des transports
B3	Décisions relatives aux poursuites d'exploitation en cas de décès ou d'invalidité de l'attestataire de capacité des Entreprises de Transport Public Routier de Marchandises et Commissionnaires de Transports	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié (transports de marchandises). Art R. 1422 du code des transports (Commissionnaires).
B4	Délivrance des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de marchandises et des dérogations réglementaires à l'inscription au registre des transporteurs routiers Décision d'inscription au registre des Transporteurs-Loueurs et restitution des licences et de leurs copies conformes. Décisions de retrait des autorisations d'exercer, de suspension, de radiation du registre des transporteurs.	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié (transports routiers de marchandises)
B5-1	Délivrance des autorisations de transport international (hors communauté européenne) bilatérales	Arrêté du 12 juillet 2000

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
B5-2	Délivrance des autorisations et avis relatifs aux services réguliers de transport international de voyageurs	Décret n° 2021-50 du 20 janvier 2021
B6	Décision d'agrément des centres de formation ou de renouvellement concernant les stages complémentaires "commissions de transport"	Arrêté du 21 décembre 2015 (relatif à la délivrance de l'attestation de capacité de commissionnaire de transport)
B7	Décisions d'agrément ou de retrait/ suspension des centres de formation pour dispenser la formation initiale minimale obligatoire ou la formation continue obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises et de personnes et décisions d'habilitation des agents chargés du contrôle des centres de formation.	Décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 relatif à la qualification initiale et à la formation continue Arrêté du 3 janvier 2008 modifié (agrément des centres pour les formations transport de personnes et de marchandises)
B8	Agrément des centres de formation en charge des formations-examen et attestations de capacité de transport léger, et formations d'actualisation des connaissances.	Arrêté du 28 décembre 2011
B9	Délivrance des attestations des conducteurs des Etats tiers.	Arrêté du 11 mars 2003
B10	Convocation de la Commission territoriale des sanctions administratives	Art R. 3452-1 et suivant du code des transports
B 11	Inscription au Registre des Transporteurs des entreprises de transports publics routiers de voyageurs	Décret n°85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 12	Autorisation de poursuivre l'exploitation en cas d'incapacité physique ou légale de la personne titulaire de l'attestation de capacité professionnelle d'une entreprise inscrite au Registre des transporteurs publics routiers de voyageurs.	Décret n°85-891 du 16 Août 1985 modifié

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
B 13	Délivrance et retrait des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de Voyageurs. Décision d'inscription au registre Voyageurs et restitution des licences et de leurs copies conformes et radiation. Décisions de radiation du registre des transporteurs routiers	Décret n°85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 14	Contrôle des réglementations du transport routier de marchandises, de voyageurs et commissionnaires de transport, organisation du contrôle et transmission des affaires pénales.	
C – <u>PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES</u>		
C1	Les décisions d'approbation des dossiers relatifs aux phases postérieures aux études d'opportunité des opérations d'investissement sur le réseau routier national, dans le cadre des dispositions de l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 définissant les modalités d'élaboration, d'instruction, d'approbation et d'évaluation des opérations d'investissement sur le réseau routier national, et toute procédure concourant à la réalisation et la mise en service des ouvrages.	Instruction gouvernementale du 29 avril 2014
C2	Les décisions et actes relatifs aux procédures foncières liées aux opérations d'investissement sur le réseau routier national dans le cadre des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage des opérations.	
D - <u>HABITAT, AMENAGEMENT, MOBILITE,</u>		

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
D1	Les correspondances techniques adressées aux maires, aux présidents de collectivités locales ou leurs établissements publics, aux directeurs de société d'économie mixte ou d'établissements publics relatives à : • l'animation des études ; • l'envoi des rapports et comptes-rendus ; • aux aides aux entreprises.	
D2	Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instruction de dossiers.	
D3	Les correspondances et rapports adressés aux Ministres de tutelle de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du préfet de région.	
D4	Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets.	
D5	Tous actes et correspondances entrant dans le champ de compétence de l'agent et relatifs à la gestion et à l'animation des dossiers relevant de la Direction Régionale de l'environnement, de aménagement et du logement	
D6	Les contrats de travail des architectes-conseils et paysagistes-conseils de l'Etat	
	E - <u>ENERGIE</u>	
E1	Les courriers liés à l'instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d'offres pour la	Code de l'énergie livre III

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	production d'électricité Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire de l'électricité (guichets ouverts, appels d'offres), de la mise en service au suivi des installations en phase d'exploitation. Les courriers liés aux dispositifs de soutien aux électro-intensifs. Les courriers relatifs au suivi du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables : état technique et financier (transfert de capacité...), révision et élaboration Les courriers liés à l'instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d'offres pour la production de biométhane. Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire du biométhane (guichets ouverts, appels d'offres, appels à projets), de l'attestation mentionnée à l'article R446-3 du code de l'énergie, à la mise en service et au suivi des installations en phase d'exploitation.	Code de l'énergie livre IV
E2	Les décisions d'attribution du label bas-carbone F - <u>SECURITE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES</u> Les actes relatifs au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et aux concours entre DREAL pour l'exercice de cette mission de contrôle. G- <u>PROTECTION DE LA NATURE</u>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
G1	La conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce Cette mission recouvre l'ensemble des opérations concernant la mise en œuvre de la procédure de transaction organisée par les articles L216-14, L437-14, R216-15 à R216-17, R437-6 et 7 du code de l'environnement.	Code de l'environnement Décret n° 2007-598 du 24 avril 2007 relatif à la transaction pénale en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce
G2	Les actes relatifs à l'hydrométrie et à la surveillance et la prévision des crues Les actes relatifs aux études, évaluations, expertises des risques naturels	Code de l'environnement, code de l'urbanisme,
G3	La coordination des plans de conservation ou de restauration d'espèces	
G4	Le secrétariat des commissions régionales COGEPOMI ADOUR COGPEMI GARONNE, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le comité de pilotage régional des orientations de gestion I de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de l'habitat, le comité régional natura 2000, le conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde, le comité régional de suivi du système d'information sur la nature et les paysages. <u>H - REPRESENTATION DEVANT LES TRIBUNAUX</u> Signature des mémoires devant les tribunaux administratifs dans le cadre d'un référé. <u>I - AUTORITE ENVIRONNEMENTALE</u>	
I1	Les avis de l'autorité environnementale relatifs aux projets Les décisions après examen au cas par cas de réaliser	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
12	une étude d'impact pour les projets Les accusés de réception de saisine de l'autorité environnementale. Les sollicitations d'avis des services dans le cadre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme. Les demandes de complément de formulaire de demande d'examen au cas par cas. Les décisions après examen au cas par cas de ne pas réaliser une étude d'impact pour les projets	

DREAL NA

R75-2026-07-08-00005

Arrêté de subdélégation de signature pour l'exercice
de la compétence d'ordonnateur secondaire au titre
du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié
relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique - DREAL NA



**SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
au titre du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique**

Décision

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

VU le code de la construction et de l'habitation, le code de l'énergie, le code de l'environnement, le code général des collectivités locales, le code de l'urbanisme, le code minier le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code de la commande publique ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique du 5 novembre 2023 portant nomination de M. Vincent JECHOUX en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 12 mars 2024 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté de la préfète de région du 18 mai 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Vincent JECHOUX directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté de la préfète de région du 2 juin 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Vincent JECHOUX directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 "paysages, eau et biodiversité" plan Loire grandeur nature .

DÉCIDE

Section I : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- David GOUTX, directeur régional délégué,
- Éric SIGALAS, directeur adjoint,

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en qualité de RBOP régional délégué, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé pour les programmes énumérés ci-après, ainsi qu'à effet de signer les pièces comptables et documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement :

- 203 : infrastructures et services de transport pour le BOP 203 ALPC ;
- 205 : affaires maritimes pour le BOP 205 SATL ;
- 113 : paysage, eau et biodiversité pour le BOP 113 ALPC ;
- 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat pour le BOP 135 ALPC et pour le BOP 135 RNAQ ;
- 181 : prévention des risques pour le BOP 181 ALPC

Subdélégation de signature est également donnée à Stéphane VERRON, chef de la mission d'appui à la stratégie en région, Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission d'appui à la stratégie en région, Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région et Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle, pour signer les documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement pour les programmes précités.

ARTICLE 2 : subdélégation de signature est également donnée en tant que référent de BOP à :

- Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe du service aménagement, habitat, paysage et littoral (pour les BOP 135 ALPC et RNAQ)
- Michel DUZELIER, chef du service déplacement, infrastructures, transports (pour le BOP 203 ALPC)
- Olivier PAIRAULT, chef du service de prévention des risques naturels et hydrauliques (pour le BOP 181 ALPC)
- Ophélie DARSES, cheffe du service du service patrimoine naturel (pour le BOP 113 ALPC)

à l'effet de signer les actes découlant de la fonction de référent de budget opérationnel de programme (hors décision de subdélégation de crédits).

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée pour l'ensemble des opérations découlant de la fonction de responsable d'Unité Opérationnelle (RUO), selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP
- Éric SIGALAS, directeur adjoint pour le BOP énuméré ci-après :
 - le BOP 217 SDRH : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.
- Isabelle VALADE, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
 - les BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- Hélène CHANCEL-LESUEUR, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
 - BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
 - BOP 362 TECO : Écologie ;
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour le BOP énuméré ci-après :
 - BOP 181 ALPC : Prévention des risques
 - BOP 235 : Sûreté nucléaire et radioprotection
- aux chefs de services métiers et chefs de mission désignés ci-après :
 - Ophélie DARSES pour le BOP 113 ALPC, le BOP 362 TECO et le BOP 380 ALPC,
 - Valérie PEREIRA-MARTINEAU pour les BOP 135 ALPC et RNAQ, le BOP 362 TECO et le BOP 380 ALPC,
 - Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef du service Environnement Industriel (SEI) pour le BOP 174 CLIM,
 - Olivier PAIRAULT pour le BOP 181 ALPC,
 - Michel DUZELIER pour le BOP 203 ALPC,
 - Patrice DELBANCUT pour le BOP 159 CGDD,
 - Cyril MOUILLOT pour le BOP 217 SDRH, le BOP 363 et le BOP 364

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est également donnée en matière d'ordonnancement secondaire tant en dépenses qu'en recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, aux autres agents désignés ci-après :

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP
- Éric SIGALAS, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 216 CPRH-CASR : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
 - BOP 217 SDRH et SGAC : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;
 - BOP 354 : administration territoriale de l'Etat ;

- BOP 363 : compétitivité ;
 - BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État.
- Isabelle VALADE, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
 - BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
 - BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité ;
 - BOP 113 « Paysages, eau et biodiversité » Plan Loire grandeur Nature : titres 3, 5 et 6 ;
 - BOP 362 TECO : Ecologie ;
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.
 - Hélène CHANCEL-LESUEUR, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
 - BOP 113 « Paysages, eau et biodiversité » Plan Loire grandeur Nature : titres 3, 5 et 6 ;
 - BOP 135 ALPC (pour les actions 4 et 7 du BOP) : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
 - BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
 - BOP 217 SGAC (pour l'action 6 du BOP) : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
 - BOP 362 TECO : Ecologie
 - BOP 363 : Compétitivité
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.
 - Fabien MASSON, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 181 ALPC : prévention des risques
 - BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie
 - BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité
 - BOP 235 : Sûreté nucléaire et radioprotection

Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants :

Pour le BOP 113 « Paysages, eau et biodiversité » Plan Loire grandeur Nature : titres 3, 5 et 6

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Ophélie DARSES, cheffe de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;
 Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département Appui Support Transversalités ;
 Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;
 Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;
 Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département ;
 Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales ; Delphine ESPALIEU, adjointe au chef du département eau et ressources minérales ;

Marie BASTIAT, cheffe du département biodiversité, espèces et connaissance ; Mathilde BONNET, adjointe à la cheffe de département.

Pour le BOP 113 ALPC

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Ophélie DARSES, cheffe de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;
Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département Appui Support Transversalités ;
Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;
Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;
Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département ;
Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales ; Delphine ESPALIEU, adjointe au chef du département eau et ressources minérales ;
Marie BASTIAT, cheffe du département biodiversité, espèces et connaissance ; Mathilde BONNET, adjointe à la cheffe de département.

Direction

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien offshore, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

Délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)

Romain VACHON, chef de la délégation, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;
Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

Pour le BOP 113 ALPC action 1

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;
Christophe BELOT, chef de département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET, adjoint au chef de département aménagement, paysage et littoral ;

Pour le BOP 113 ALPC action 7

Mission Transition Écologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Pour les BOP 135 ALPC et RNAQ

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN ; adjointe à la cheffe de service ;
Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET, adjoint au chef de département aménagement, paysage et littoral ;

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département habitat ; Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;

Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

BOP 135 ALPC action 4 et 7

Mission Transition Écologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ;

Sylvie FRUGIER, cheffe de projet territoires en transition ;

Pour le BOP 159 CGDD

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ;

Patrice GREGOIRE, chef de projet responsabilisation des acteurs économiques ;

Adeline PAGES, cheffe de projet climat – énergies renouvelables ;

Sylvie FRUGIER, cheffe de projet territoires en transition ;

Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

Mission Évaluation Environnementale (MEE) :

Pierre QUINET, chef de mission ;

Jean HUART, adjoint au chef de mission ;

Anthony LE ROUSIC, chef du pôle plans schémas programmes ;

Marie-Hélène LAPEYRE-HAMOIR, responsable de gestion administrative ;

Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :

Jérôme STAUB, chef de la mission ;

Pascal PRÉVOT, adjoint au chef de la mission ;

Pour le BOP 174 CLIM

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT), pour l'activité régie de recette

Michel DUZELIER, chef du service ;

Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ;

Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Service Environnement Industriel (SEI)

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service ;

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif ;

David FRYDMAN, gestionnaire comptable ;

Isabelle BOISSOU, chargée de gestion budgétaire et comptable ;

Mission Transition Écologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Direction

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien offshore

Pour le BOP 181 ALPC**Service Environnement Industriel (SEI)**

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service ;

Nordine AÏT TALI, chef du département sécurité industrielle ;

Céline FANZY, cheffe du département risques chroniques ;

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Olivier PAIRAULT, chef de service ;

Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service ;

Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif,

Mickael BEAUQUIN, assistant comptable,

David FRYDMAN, gestionnaire comptable ;

Isabelle BOISSOU, chargée de gestion budgétaire et comptable ;

Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;

Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ;

Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente Atlantique ; Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe du département ;

Yan LACAZE, chef du département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne ;

Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département ;

Fabrice MICHAUD, chef du pôle maintenance et informatique ;

Anaïs SARRET, cheffe de l'unité hydrométrique de Mont-de-Marsan, Hervé LAVAL, chef de l'unité hydrométrique de Périgueux ; Stéphane RENWEZ, chef de l'unité hydrométrique de Bordeaux ;

Pour le BOP 203 ALPC**Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

Philippe LANDAIS, chef du département régulation des transports routiers ; Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département ;

François CRUMIERE, chef du département investissements sur routes nationales Bordeaux ; Vinciane GUILLOT, adjointe au chef du département ;

Olivier STONS, chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ; Stéphanie CADIOT, adjointe au chef du département ;
David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;
Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;
Claudine VAILLANT-BUFFIN, Catherine DRASIN, gestionnaires financières ;
Séraphine LEHACAUT, Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;
Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ; Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département ;
Alexia TREHEIN, cheffe de la division contrôle des transports ;
Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Quentin VANDAELE, Julien ARANDA, Younès DAHI, Bernard KENKLE, Manon DUPONT, Mackenson GREFFIN, Christophe MARTIN, Matthias CARVALHO, responsables d'opérations ;
Aurélié RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations ;

Pour la certification du service fait : Florent LOPEZ, Ludienne VERGEAU, Léa BOULIERE, Pauline DEMONTREUX, Frédéric MASSE, adjoints aux responsables d'opérations ;
Didier MONNETREAU, Sophie ROY, Guillaume CADIOT, Olivier ARTIGALAS, chargés d'affaires foncières ;
Marie-Dominique PALIN, chargée de mesures compensatoires.

Pour le BOP 216 CPRH-CASR

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;
Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité de Bordeaux ;
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;
Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Pour les BOP 217 SDRH

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Stéphane VERRON, chef de mission ;
Aurélié DRAPIER, adjointe au chef de mission ;
Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région ; Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle ;

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au

chef de département ;
Virginie LARRIVÉE, cheffe du département ressources humaines ; Aubin BORDIN, adjoint à la cheffe du département et chargé du dialogue social ;
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;
Karine LARUELLE, cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers ; Isabelle LAURIN, adjointe à la cheffe de division ;
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;
Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Pour le BOP 217 SGAC

Mission Transition Écologique (MTE) pour le partenariat associatif

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;
Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Stéphane VERRON, chef de mission ;
Aurélié DRAPIER, adjointe au chef de mission ;
Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région ; Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle ;

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique
Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget.
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Pour le BOP 235

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe division proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Élodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique de la division des moyens matériels et financiers ;

Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Division territoriale ASNR Bordeaux

Paul DE GUIBERT, chef de division ;

Kilian DENGREVILLE, adjoint du chef de division ;

Pour le BOP 354

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;

Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;

Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;

Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;

Pour le BOP 362 TECO

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Ophélie DARSEES, cheffe de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;

Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département Appui Support Transversalités ;

Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;

Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;

Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département ;

Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales ; Delphine ESPALIEU, adjointe au chef du département eau et ressources minérales ;

Marie BASTIAT, cheffe du département biodiversité, espèces et connaissance ; Mathilde BONNET, adjointe à la cheffe de département.

Mission Transition Écologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Olivier PAIRAULT, chef de service ;

Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service ;

Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;
Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ;

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET, adjoint au chef du département ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, chargée de mission, Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;

Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

Pour le BOP 363

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ; Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget.

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 380

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Ophélie DARSEZ, cheffe de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;

Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département Appui Support Transversalités ;

Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;

Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;

Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département ;

Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales ; Delphine ESPALIEU, adjointe au chef du département eau et ressources minérales ;

Marie BASTIAT, cheffe du département biodiversité, espèces et connaissance ; Mathilde BONNET, adjointe à la cheffe de département.

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET, adjoint au chef du département ;

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département habitat ; Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef de service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;

Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

Mission Transition Écologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Adeline PAGES, cheffe de projet climat – énergies renouvelables ;

Pour le BOP 723

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ; Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Section II : subdélégation de signature en matière de validation des actes dans l'application CHORUS DT

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée pour valider dans l'outil CHORUS DT les actes d'ordonnancement secondaire, pris pour le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, aux agents identifiés ci-dessous et conformément au profil défini pour chacun d'entre eux.

Profil service gestionnaire :

Direction : Maria-Line RICHER, Nina ALOUANE-REGNIER,

Mission de soutien à la direction : Maria-Line RICHER, Charlotte GUICHARD, Nina ALOUANE-REGNIER, Nathalie MONTOUSSAIN, Isabelle SANTOIRE, Johanne CAYRE

DZDS : Jocelyne TONDA

MEE : Dany FURT, Cindy RENAUDIN

MTE : Caroline BECHADE, Brigitte ROYER, Anne MARQUAILLE

SEI : Nadine HERISSON-MUTEL, Hadidja ZOUBERT, Vanessa ROCA, Pascale DELOMENIE

MASR : Christelle SALDIAS, Maria-Line RICHER, Virginie BEALAS
SG : Christelle ANDRIEUX, Séverine GODIN, Elodie JUTEAU, Martine PONCIN, Dolorès TONNET, Sylvie GUILLOTIN, Laetitia MARCHADOUR, Virginie BEALAS, Lucie TEILLET
SDIT : Natacha KALBFUSS, Sébastien PUYGRENIER, Maryline BALASTEGUI, Stéphanie BORDERON, Lydie LABBE, Christine TISSIER, Séraphine LEHACAUT, Claudine BUFFIN, Stéphane GILLY
SAHPL : Sylvie DUHAMEL, Vanessa ROCA, Anne MARQUAILLE
SPN : Jean-Philippe ARNAULT, Virginie PAIN, Juliette CHARPENTIER
SRNH : Mickaël BEAUQUIN, Vanessa BOUTIER, Nathalie MERCIER, David FRYDMAN, Pascale DELOMENIE
UbD 16-86 : Alexandra DELFAU, Sandra DIVERD, Patricia LIBERT,
UbD 17-79 : Coralie LEVY
UD24-47 : Laetitia DARNIS, Marc LE DENMAT, Florence RODRIGUES, Murielle HAGUAIS
UD 33 : Véronique BEGOT, Martine LOPEZ, Laurence FAUCHE
UD 40-64 : Corinne DUBEGUIER, Laurence PAPP, Stéphanie PORTELLI
GRUD : Marie-Catherine DAUMARD, Sylvie SIGNARBIEUX
ASNR : Fabienne MILLAUD, Pierre RIBERA, Frédérique TEYSSIERES, Véronique DUCHATEAU
MIGT : Nathalie PLANA
TEDET : Didier CAUDOUX, Olivier HAMEURY, Pascal DUCHATEAU, Aymeric AUDIGE
MICAT : Anne MARQUAILLE

Profil gestionnaire de factures : Dolorès TONNET, Martine PONCIN, Christelle ANDRIEUX, Elodie JUTEAU.

Profil gestionnaire valideur : Christelle ANDRIEUX, Dolorès TONNET, Martine PONCIN, Elodie JUTEAU, Paul DE GUIBERT, Kilian DENGREVILLE, Lucie TEILLET.

Section III : Subdélégation de signature en matière de validation des dépenses réalisées avec une carte achat

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée pour valider les opérations réalisées avec une carte achat imputées sur les BOP 113, 159, 181, 203, 207, 217, 235, 354, à Myriam SAPPEY, Bernard FOURNET, Benoît COGNAC, Séverine GODIN, Martine PONCIN, Dolorès TONNET, Christelle ANDRIEUX.

ARTICLE 7 : sont exclus de la présente délégation :

- les décisions motivées de ne pas se conformer à l'avis préalable défavorable du contrôleur budgétaire en région en matière d'engagement des dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire ;
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État ;
- pour les crédits du BOP 162, les arrêtés attributifs de subvention et les conventions de titre VI dont le montant est supérieur à 50 000 € hors taxes, ainsi que les lettres de notification correspondantes ;
- pour les crédits des autres BOP les conventions de financement et actes d'attribution de subvention supérieurs à 300 000 € hors taxes quel qu'en soit le bénéficiaire.

ARTICLE 8 : La présente subdélégation sera transmise à la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine, à la Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et aux comptables assignataires :

Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

ARTICLE 9 : La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en date du 20 mai 2026.

ARTICLE 10 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et prendra effet à compter de sa publication.

Bordeaux, le 08/07/2026

Le directeur régional délégué de
l'environnement, de l'aménagement et
du logement de la région Nouvelle-
Aquitaine

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' with a crossbar that loops back to the left, followed by a vertical stroke and a small hook.

David GOUTX

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site internet « www.telerecours.fr ». Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Le recours gracieux et/ou hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).